

# Turpitudes et contre-turpitudes cléricales et ecclésiales

(Septembre 2024)

Parmi les désordres croissant du monde et les violences qui montent, les effets toxiques des cléricalismes ne cessent d'émerger au quotidien dans tous les medias ,y compris ceux du Vatican. Nous tentons ici d'alimenter la réflexion des visiteurs de ce site sur ce problème planétaire en rassemblant les dernières parutions en la matière. Ceci ne peut être exhaustif tant on sait désormais que la dérive est systémique et qu'en la matière la libération de la parole reste tout particulièrement difficile.

On pourra consulter ci-dessous :

## **1. Quand les hommes de Dieu ont le diable au corps**

*Golias news* ,10 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/quand-les-hommes-de-dieu-ont-le-diable-au-corps/>

Voué à la chasteté et au célibat, le clergé de l'époque moderne a pourtant bien du mal à s'y résigner et ce malgré les rappels du concile de Trente. De la Renaissance à la Révolution, sous la plume des mémorialistes comme sur le

banc des accusés, la volupté ecclésiastique éclate au grand jour. Entre les murs conventuels, lieux fantasmatiques par excellence, religieux.ses et laïques se croisent et s'entrecroisent, alimentant les dernières affaires de sorcellerie. Dans le quotidien de leur paroisse, certains pasteurs à charge d'âmes se préoccupent davantage des corps, infatigables coureurs de jupon ou heureux concubins de leur servante. D'aucuns aiment mieux fréquenter une professionnelle du sexe tarifé dans des maisons discrètes. Quant à ceux qui goûtent la société masculine, ils préfèrent le grand air pour assouvir leur désir d'entre-soi. Sources littéraires, archives judiciaires et policières sont convoquées dans une « Histoire érotique de l'Église » (éd. Payot, 2021) rédigée par Myriam Deniel-Ternant - professeure d'histoire en classe préparatoire à Cherbourg - qui dévoile les secrets d'alcôve des ecclésiastiques et l'étonnante permissivité de l'Église et de la société à leur égard.

*Écrire une histoire érotique pour l'époque moderne relève d'une gageure, car le substantif n'apparaît qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Objet insaisissable, l'érotisme se distingue néanmoins de la pornographie, par sa légèreté et sa quête du plaisir.*

Or le plaisir des sens n'est pas censé être permis aux hommes de Dieu. Pourtant, cette obligation de chasteté ne naît pas avec le christianisme et résulte d'un long processus. Si elle puise aux sources d'une tradition antique et stoïcienne de l'ascèse, elle ne s'impose que par paliers successifs, de facto éloignée de la prescription de se « faire eunuque pour le royaume des Cieux » sur fond de lutte

contre le nicolaïsme - du nom d'un certain diacre Nicolas, ordonné par les apôtres et accusé de fornication par les premiers Pères de l'Église. Les conciles de Bourges (1031), Latran II (1139), Latran III (1179) ajoutent une pierre supplémentaire à l'édifice de l'offensive contre la sexualité cléricale, avant que le concile de Trente (1545-1563) ne confirme ces dispositions en affermissant le lien entre célibat et mariage et en soulignant la prééminence de la virginité sur ce dernier. La lutte contre le protestantisme octroie ainsi à la chasteté du clergé catholique un caractère distinctif.

Les contours de ce clergé ne sont pourtant pas toujours clairement délimités, au-delà de la vision duale des réguliers d'une part et des séculiers d'autre part. L'entrée parmi les uns ou les autres obéit à des étapes dont la plus importante correspond respectivement à la prononciation des vœux - toutefois annulable théoriquement dans les cinq ans qui suivent la profession - et au sous-diaconat, qui engage l'ecclésiastique dans le célibat de manière irrévocable.

C'est toutefois bien en qualité d'hommes que les clercs entrent dans l'Église, puisque nul ne peut recevoir les ordres majeurs avant d'avoir atteint la virilité et puisque hermaphrodismes et infirmités, notamment sexuelles, sont un empêchement dirimant à l'ordination. Il revient à l'homme de Dieu la capacité de nier sa nature pour la sublimer, et non pas de viser une neutralité de genre qui amputerait le mérite d'une canalisation des désirs.

Mais même au terme de ce processus, chasteté et célibat font encore l'objet de débats au sein du clergé et au sein de la société d'Ancien Régime. Les arguments ne manquent pas : fréquenter durablement une femme serait un garde-fou contre des dérèglements sexuels plus graves, au nom du respect de la nature et de la préservation de sa santé. C'est ce qu'argue le curé de Cours, dénommé Blanchet, dans *Les Funestes effets de la vertu de chasteté dans les prêtres*, envoyé à l'Assemblée nationale en 1790. Ce mémoire couronne une liste d'ouvrages rédigés par des ecclésiastiques fustigeant le célibat des prêtres, prônant leur droit au mariage, à l'instar de celui qui finit dans les flammes, Urbain Grandier, auteur en 1637 d'un *Traité du célibat par lequel il est prouvé qu'un ecclésiastique se peut marier pour des raisons et autorités claires et évidentes*.

De là à en déduire une inconduite généralisée en dépit des préceptes tridentins, l'écueil serait manifeste. La nature des dérèglements, leur enregistrement - policier, judiciaire ou infrajudiciaire, arbitraire - les conditions de conservation et d'archivage, et notamment la dispersion documentaire et géographique des sources, l'immixtion d'enjeux politico-religieux au mitan des Lumières entre jansénistes et jésuites, rendent toute tentative de chiffrage malaisée et épistémologiquement malhonnête...

## **2. Servitude**

par

*Michel Théron*

*Golias news, 10 septembre 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/servitude/>

Elle peut être volontaire, selon ce que soutient le *Discours* de La Boétie. C'est à quoi j'ai pensé en voyant sur Arte, dans la soirée du 20 août dernier, l'émission *Sous l'œil de Pékin : total Trust*, consacrée à l'asservissement des citoyens chinois par les divers systèmes numériques de contrôle (caméras, flicage, etc.) mis au point par le gouvernement.

J'ai toujours pensé qu'un organisme policier, si développé soit-il, ne peut mettre en situation de dépendance des millions de sujets sans qu'il y ait à cela un minimum d'acquiescement de leur part. En somme, ils doivent chérir leur esclavage, ou au moins avoir favorisé son installation. On touche là des zones sombres de l'être, quand le désir de liberté s'y trouve remplacé par celui d'une prise en charge déresponsabilisatrice, par l'assistanat par exemple. Le chien ne lèche-t-il pas la main qui le frappe ?

Cette transition est progressive. En l'espèce, la majorité du peuple chinois n'a pas commencé par réagir aux premières mesures mettant en place un « crédit social » censé récompenser les bons citoyens en leur donnant des « points », et à punir les mauvais en leur en enlevant. Mieux, beaucoup ont vu là un « jeu » auquel ils ont consenti de bonne grâce. Mais au fil du temps les mesures plus sévères ont suivi, comme l'embauche dans les villes de « surveillants de quartier » chargés de faire la police, qu'on a acceptées parce que vues finalement comme indolores. Là est le machiavélisme de ce type de mesures : dans leur imposition progressive.

On connaît l'apologue de la grenouille. Plongée dans une eau bouillante, elle s'en échappe aussitôt. Mais dans une eau qui se réchauffe par paliers, elle s'y habitue et ne songe plus à s'échapper. À la fin elle meurt ébouillantée.

« Une maille rompue emporta tout l'ouvrage », dit La Fontaine dans *Le Lion et le Rat*. Autrement dit, une seule mesure potentiellement liberticide, si infime soit-elle au départ, peut avoir des conséquences incommensurables. Mais l'homme est toujours responsable des dernières pour avoir au départ accepté la première.

*Au sein des systèmes totalitaires, il faut bien sûr qu'il y ait toujours des résistants dans la route vers la servitude. Mais on gagnera aussi à s'observer soi-même, par introspection, et à comprendre que la démission par l'apathie et l'amnésie engendrée par l'accoutumance sont des tentations qui nous constituent et nous menacent toujours. Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : [www.michel-theron.fr](http://www.michel-theron.fr) (général) et [www.michel-theron.eu](http://www.michel-theron.eu) (artistique)*

### **3. L'auteur versus l'œuvre : faut-il choisir ? - À propos de l'abbé Pierre**

par

*Laurent Lemoine*

Golias news, 10 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/lauteur-versus-loeuvre-faut-il-choisir-a-propos-de-labbe-pierre/>

Parmi tous les articles qui sont parus sur l'abbé Pierre, celui de Laurent Lemoine - théologien et psychanalyste - nous a paru particulièrement intéressant. En élargissant la question à d'autres « fondateurs » ayant commis des délits ou des crimes, il écrit : **« À quoi peut bien servir l'œuvre pour son fondateur ? C'est la question, radicale, ici. (...) La limite entre servir et se servir est parfois indiscernable. L'œuvre aurait-elle une fonction spécifique pour le fondateur ? Au fond, pourquoi créer ? »**

Laurent Lemoine nous demande de préciser que son hypothèse concerne non seulement l'abbé Pierre, mais encore plus d'autres fondateurs comme Marie-Dominique Philippe (fondateur des Frères de saint Jean) et son frère Thomas, Marcial Maciel (fondateur des Légionnaires du Christ), Jean Vannier (fondateur de l'Arche), etc.

Les révélations quasi quotidiennes concernant l'abbé Pierre tendent à confirmer l'extrême gravité de son comportement sexuel.

Je pourrais détailler ici la liste noire des œuvres à qui leur fondateur, - considéré, voire déjà jugé, comme délinquant ou criminel - impose, en quelque sorte, de se délivrer de lui, d'assurer leur salut indépendamment de ses égarements

notoires : Rupnik, Thomas et Marie-Dominique Philippe, Marcial Maciel, Jean Vanier, etc.

Tentons d'apporter un élément supplémentaire de contribution à la controverse sur le rapport entre l'auteur-fondateur et son œuvre. Cela semble capital en ce moment pour qu'Emmaüs puisse pérenniser une action que l'on sait majeure. Pour cela, jouons cartes sur table.

À quoi peut bien servir l'œuvre pour son fondateur ? C'est la question radicale, ici. Désolé de parler de servir ! L'œuvre aurait-elle une fonction spécifique pour le fondateur ? Au fond, pourquoi créer ?

Si seulement, avec la sublimation freudienne, il s'était agi d'orienter vers des buts sociaux et de culture des pulsions sexuelles par trop insistantes ! Si seulement, on pouvait se dire - à commencer par l'intéressé - qu'au moins, en dépit de ses turpitudes, il aura fait une œuvre magnifique, moralement irréprochable ! On peut en effet se le dire, s'en convaincre pour isoler l'œuvre de la vie de son auteur. Ce n'est pas si simple, vu les complicités possibles dans l'entourage comme dans l'institution. Mais c'est salutaire de le faire, sauf à devenir dingue, de le faire pour l'immense majorité des engagés par conviction, qui ont voué leurs forces, leur âme, à la cause qui valait qu'on se donnât totalement à elle. Si seulement on pouvait se dire : au fond, celui qui a créé ce splendide projet caritatif ou de culture, au service du Bien et du Beau, aura eu comme deux vies parallèles, qui n'auront pas vraiment communiqué entre elles, une face lumineuse et une face honteuse dans le même



personnage. Docteur Jekyll et Mister Hyde ! Je garde Jekyll ! Mais non : ce ne sont pas ces hypothèses encore trop favorables que nous voulons retenir ici, mais une autre, plus alambiquée, peut-être, mais presque irrésistible, en ces heures...

L'œuvre, en son entièreté, en sa conception théorique et en sa réalisation pratique, sert au fondateur pour se dissimuler et opérer durablement ses méfaits. Il ne s'agit pas de deux cercles qui ne communiqueraient l'un avec l'autre qu'exceptionnellement - la vie de l'auteur et sa fondation - mais de deux cercles interpénétrés intentionnellement. Le clivage va jusque-là. L'œuvre n'est pas n'importe quelle prothèse, telle une main artificielle au bout du bras : c'est bien le bras et la main qui servent à enserrer les victimes : c'est le même cerveau, le même psychisme.

En ce sens, l'œuvre n'est jamais indemne, quoi que l'on doive totalement maintenir que ceux qui s'y dévouent le sont, hormis les complicités systémiques. L'œuvre pie est utilisée par son fondateur pour exécuter ses œuvres impies. C'est pourquoi il est indispensable et urgent pour les continuateurs de l'œuvre de trancher dans le vif, quitte à souffrir de la douleur du membre fantôme post-amputation.

C'est le même individu qui, d'une main, crée l'œuvre pie et, de l'autre, jouit de la même œuvre pour assouvir d'impies motivations. On pourrait penser que l'œuvre est une aubaine, qu'elle est là comme une obscure providence pour permettre à son auteur de se laisser aller... Admettons ! Ceci posé, ce que nous savons à présent de Maciel et d'autres fondateurs

de congrégations ou d'œuvres sociales catholiques, c'est que de tels projets peuvent avoir été mis au jour dans le but d'agir sur leurs dépravations.

Cette lecture, je la tente avec crainte et tremblement, mais le prix de la lucidité pourrait être aussi élevé que cela. Que faire alors ? Poursuivre la même œuvre, mais de manière renouvelée de fond en comble par des continuateurs à présent familiers de la dure vérité. Il n'existe en cette matière aucun décret général qui correspondrait à toutes les situations. Éthiquement, ce serait même mauvais signe. Ce qui permet, en fait, de décider de l'avenir que l'on veut ouvrir, c'est bien l'aspect systémique de la perversion d'une œuvre, telle que la CIASE, ou Mgr Éric de Moulins-Beaufort, à sa suite, en ont parlé : complicités des hommes et des institutions dans des scénarii dévastateurs, transmission du pire aux jeunes générations, y compris sur le plan de doctrines définitivement corrompues... En ce cas, l'arrêt définitif est inévitable. Pour y parvenir, c'est toujours un tiers objectif, dont la qualité doit être elle-même optimale, qui peut aider à la décision en ne perdant pas de vue que c'est l'idéal le plus haut moralement qui servira à la contamination la plus vaste et la plus profonde.

L'Évangile est cette utopie que les prédateurs, en quelque sorte, détournent, avec la plus totale jouissance, de son geste de salut auprès des humbles de la terre.

Faudrait-il, sinon, se résoudre à ce que la pire noirceur d'âme ne puisse être pénétrée d'aucune lumière ? **Laurent Lemoine - Pour aller plus loin :**

<http://www.dieumaintenant.com/auteurversusoeuvre.html>

## 4. La papauté romaine est-elle capable de s'adapter au monde moderne ?

par

*Golias news*, 6 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/06/la-papaute-romaine-est-elle-capable-de-sadapter-au-monde-moderne/>

Dans le contexte de la nécessaire réforme ou mise à jour de l'Église catholique, que seuls contestent des groupes conservateurs, s'interroger de manière libre sur le fonctionnement de la papauté, et *a fortiori* sa pertinence au XXI<sup>e</sup> siècle, est une démarche encore quasi taboue. Beaucoup de catholiques ont tendance à refuser d'y entrer, tant le culte de la papauté est ancré dans l'éducation reçue.

Prenons l'exemple des travaux de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), présidée par monsieur Sauvé. La grande partie des catholiques, à commencer par les évêques français eux-mêmes qui avaient commandité l'enquête, ont salué l'exemplarité de ce travail. Les victimes de la pédophilie y ont vu une issue pour sortir du silence et pouvoir pratiquer plus ouvertement la résilience. L'épiscopat avait alors

demandé à ce que la Commission et son président soient reçus par le pape à Rome. C'était en 2021. Nous sommes trois ans après et ce rendez-vous n'a toujours pas été honoré. Or, pour un certain nombre, ce ne serait pas le pape qui refuserait, mais la cause en serait la pression exercée sur lui par la Curie romaine. Comme si le pape n'avait aucune marche de manœuvre propre ! Ces catholiques respectables cherchent à protéger le pape. Rien pourtant n'interdit de penser le contraire, à savoir que c'est lui-même, François, qui refuse de cautionner publiquement la qualité des travaux de la CIASE, quand on sait qu'il a géré de manière confuse et contradictoire la crise de la pédophilie au Chili.

### **Le comportement du pape actuel n'est pas sain**

Le pouvoir que s'octroie le pape vient d'être mis en lumière en mai 2024 par le nœt absolu qu'il a opposé à l'hypothèse envisagée que des femmes puissent accéder au diaconat. Une prise de position qui intervient en pleine démarche synodale où la reconnaissance du rôle des femmes est devenue une revendication majeure, non seulement en Allemagne, mais aussi dans beaucoup de pays. Par sa prise de position, le pape ferme la porte à cette demande. Même si le diaconat n'apparaît pas à tous comme la panacée pour revitaliser l'Église, il reste que la méthode est détestable et renvoie à un comportement monarchique. Un nombre grandissant de catholiques ne peuvent plus accepter un tel état des choses...

## 5. Marcial Maciel : Rome savait depuis longtemps

*Golias news, 19 juillet 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/07/19/marcial-maciel-rome-savait-depuis-longtemps/>

*Depuis plus de quinze ans, Golias a documenté les dérives en tous genres de Marcial Maciel Degollado (1920-2008), fondateur des Légionnaires du Christ. Au fil des années, ce dernier a été l'auteur d'abus spirituels, psychologiques, sexuels (dont au moins 60 mineurs victimes) et financiers. Bénéficiant de l'essor important de sa communauté qui a jadis fourni des centaines de prêtres à l'Eglise catholique, il a été protégé par les papes successifs notamment Jean-Paul II. Pourtant, si l'institution avait fait son travail, son emprise aurait dû cesser bien plus tôt.*

L'ouverture des archives pontificales de Pie XII ouvertes depuis 2020 livrent peu à peu leurs secrets : Marcial Maciel aurait dû être renvoyé de l'état clérical, si la mort de Pie XII, qui était au courant des graves dérives, n'était pas survenue entre-temps, le 9 octobre 1958. Selon l'agence de presse italienne ANSA, Sergio Pagano, préfet des Archives apostoliques du Vatican, avait le projet de publier toute la documentation d'archives sur Marcial Maciel, mais en aurait été empêché par la Secrétairerie d'Etat qui jugeait le moment inopportun. On sait, au moins depuis 2019, que des

plaintes concernant Marcial Maciel étaient parvenues au Vatican dès les années 1940...

## 6. Le grand retour du patronage chrétien

*Golias news*, 28 août 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/08/28/le-grand-retour-du-patronage-chretien/>

Les patronages, ces lieux chrétiens qui proposent des activités autour du sport et de l'éducation, ont fait leur apparition à Marseille à la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On ne comptait alors pas moins de 16 000 patronages en France. Considérés comme modernes et innovants, ces tiers-lieux étaient destinés aux jeunes qui partaient en ville pour travailler à l'usine et se retrouvaient seuls, leurs familles étant restées à la campagne. Victimes d'une gestion douteuse pour certains, de la sécularisation montante de la société pour d'autres, ils sont tombés en désuétude après la Seconde Guerre mondiale. Remplacés peu à peu par le scoutisme, le Mouvement eucharistique des jeunes (MEJ), la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) ou encore l'Action catholique.

Pourtant, depuis quelques années, les lieux de patronages chrétiens ont de nouveau le vent en poupe. On en compte aujourd'hui environ 200 sur le territoire. L'Église catholique a volontairement remis au goût du jour le terme, surfant sur son côté « rétro ». Un outil d'évangélisation qui prend la forme de centres de loisirs ou de temps périscolaires à

l'heure où les écoles ferment leurs portes en semaine et durant les vacances. Des lieux qui s'affichent ouverts à tous, quelle que soit la religion des familles, tout en affichant une identité bien chrétienne. Et pour déployer cette stratégie d'éducation et surtout d'évangélisation remise au goût du jour, l'institution met le paquet....

## **7. Une maison pour les « forçats du bitume »**

*Golias news, 10 septembre 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/une-maison-pour-les-forcats-du-bitume/>

*À Bordeaux, un local permet aux coursiers à vélo de souffler et de se réunir afin de défendre leurs droits collectivement. Soutenu par la mairie, ce lieu permet aussi un suivi par différentes ONG pour la santé et les démarches administratives.*

*« Généralement, je commence à travailler vers 12 h et je finis vers 23 h 00. Quand je rentre le soir, j'ai mal partout à force d'avoir pédalé toute la journée. La Maison des livreurs [à Bordeaux] nous permet de faire une pause, témoigne Donipré, un jeune Ivorien de 22 ans auprès de Médecins du Monde (02.07.2024). Quand elle n'existait pas, on était obligé de rester dehors entre les livraisons, même pendant les intempéries.*

*Ici, on peut se reposer, voir un médecin, et se faire accompagner dans nos démarches administratives. D'ailleurs, c'est ici que j'ai eu ma carte pour accéder à l'aide médicale de l'État.* » Entre le déjeuner et le dîner, les livreurs à vélo sont désœuvrés. Ils errent dans les rues de Bordeaux ou se regroupent à quelques-uns, en attendant les prochaines commandes qui arriveront toutes sur des plages horaires resserrées. *« On les voit partout, pourtant ils sont invisibles. Ils passent leur temps à livrer des repas, pourtant ils ont du mal à manger »*, relève Stéphane Pfeiffer, l'adjoint au maire de Bordeaux chargé de l'habitat (*Sud-Ouest*, 03.04.23). Leur situation n'est pas enviable : la majorité réside en habitat précaire, 40 % travaillent plus de 10 heures par jour et 75 % au moins 6 jours par semaine.

La plupart des 6 000 livreurs de l'agglomération ne peuvent pas rentrer entre les deux pics d'activité : ils vivent trop loin du centre-ville et dans des conditions précaires. *« C'est un secret de Polichinelle : beaucoup d'entre eux sont sans-papiers et vivent en squat »*, rappelle Jonathan L'Utile Chevallier, coordinateur de la Maison des livreurs (*Sud-Ouest*, 22.03.24). Fondateur du syndicat CGT des coursiers et pionnier de la lutte pour leurs droits, ce dernier a proposé à Pierre Hurmic, alors candidat pour la mairie et désormais édile de la ville, de créer un lieu d'accueil et de ressources pour les livreurs.



## 8. Nouvelle-Zélande : les heures sombres de la vie en institutions éducatives

*Golias news, 20 août 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/08/20/nouvelle-zelande-les-heures-sombres-de-la-vie-en-institutions-educatives/>

Le 24 juillet 2024, un rapport lourd de 14 kg a été rendu public par le Parlement de Wellington au sujet des abus sexuels et des violences dans les institutions publiques et religieuses, depuis les années 1950 dans le pays. Il a été fait état de « ***honte nationale*** » après que le rapport ait déterminé qu'environ 200 000 personnes ont subi des abus sexuels ou corporels dans les institutions. Au milieu de cet état des lieux effroyable, les institutions religieuses prennent leur part du désastre puisque le rapport indique que 42 % des personnes prises en charge par des organisations confessionnelles, très majoritairement au sein de l'Eglise catholique, ont été victimes d'abus : « ***Les croyances religieuses ont souvent été utilisées pour justifier les abus et la négligence, et pour réduire les survivants au silence, a souligné la commission. Des processus décisionnels hiérarchiques et opaques ont empêché les enquêtes et les plaintes*** ». Dans la sphère publique, le rapport indique que certaines de ces pratiques

avaient des connotations « racistes » et visaient des membres de la population autochtone maorie.

## 9 . Nouvelle-Calédonie : l'ONU sans appel

*Golias news, 10 septembre 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/nouvelle-caledonie-lonu-sans-appel/>

Le 20 août 2024, des experts de l'ONU ont fortement remis en cause le projet de loi adopté en mai dernier par le Parlement, démantelant ainsi un des fondements de l'Accord de Nouméa. Selon le communiqué publié par l'ONU, **« le ministère français de l'Intérieur a élaboré et présenté un autre projet de loi, connu sous le nom de « projet Marty », qui menace de démanteler les autres acquis majeurs de l'accord de Nouméa liés à la reconnaissance de l'identité autochtone Kanak, des diverses institutions coutumières kanakes, ainsi que du droit coutumier, et des droits fonciers »**. **« Le gouvernement français n'a pas respecté les droits fondamentaux à la participation, à la consultation et au consentement libre, préalable et éclairé des Peuples autochtones kanaks et de ses institutions, y compris le Sénat coutumier »**, ont averti les experts. Ces derniers ont été informés qu'à l'issue des dernières élections législatives, le projet de loi modifiant la composition du

corps électoral a été suspendu, mais ils ont demandé son abrogation complète. À bon entendeur...

## **10. Célibat sacerdotal : encore un prêtre en moins !**

*Golias news, 10 septembre 2024*

En Italie, un prêtre slovaque du diocèse d'Alba, âgé de 44 ans, a annoncé qu'il allait quitter son poste pour épouser une femme dont il est tombé « follement » amoureux. Une décision aussi liée au fait que la femme attend un enfant. Le choix de Tomasz Hlavaty a été officialisé par son évêque Marco Brunetti le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Depuis, cette affaire a été largement médiatisée dans le pays par de grandes publications telles que *La Stampa*, *Il Sole 24 Ore*, *La Repubblica* ou encore le *Corriere Torino*. Ce qui a relancé la question de l'obligation du célibat pour les prêtres dans toute la société, soulevant notamment le problème de la perte pour l'Église, à cause de cette obligation, de personnalités de valeur. Seule l'institution fait mine de ne rien voir.

## **12. Célibat des prêtres : Stop ou encore ?**

*Golias news, 6 septembre 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/06/celibat-des-pretres-stop-ou-encore/>

En juin dernier, le curé de Trois-Ponts, dans la province de Liège en Belgique, a écrit à tous ses paroissiens pour demander de l'aide. Jean Dewandre (55 ans) leur a expliqué qu'il se sentait seul, qu'il était au bord du craquage et en besoin d'aide. Depuis son appel, plusieurs bénévoles se sont manifestés pour alléger sa charge de travail et l'aider à organiser les messes, les mariages, les communions et d'autres activités. Un cri de détresse qui comporte en creux la question du célibat des prêtres, comme l'a expliqué le curé au quotidien *La Libre* : « ***J'ai vu plein de gars au séminaire qui auraient fait de super curés, mais qui ont arrêté à cause de ça*** ». Par ailleurs, toutes les enquêtes menées montrent que les prêtres souffrent en premier lieu de solitude, qui plus est à partir de 75 ans et plus. Face à ce constat alarmant, l'institution continue à faire la sourde oreille.

### 13. Des établissements pas si pieux

*Golias news*, 10 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/des-etablissements-pas-si-pieux/>

Les « Pieux Établissements de France à Rome et Lorette », institution très méconnue, gèrent un large patrimoine immobilier dans la capitale italienne. Ils sont placés sous l'autorité de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège qui nomme douze membres de la Congrégation générale, le conseil d'administration. Ils sont protégés par trois États : la France, le Vatican, et l'Italie. Cette identité multiple et opaque leur permet de faire prospérer un patrimoine immobilier évalué à 250 millions d'euros, composé de 141 appartements, 27 bureaux et 12 commerces à Rome. Loin de la vocation première de l'institution, à savoir l'accueil des pèlerins français en Italie. Une opacité telle que le 2 septembre 2024, la Cour des comptes a publié un rapport de 100 pages dans lequel elle épingle la gestion « *peu transparente et porteuse de risques* » des pieux établissements. Pour la Cour, l'État français « *doit mettre un terme aux errements constatés* » et faire évoluer les statuts des Pieux établissements pour mieux les contrôler. De leur côté, l'ambassade de France près le Saint-Siège - qui contrôle l'établissement - et l'actuel administrateur des Pieux Établissements déplorent les dérives du passé, mais assurent que le chantier des réformes débuté en 2021 produit déjà des effets.

#### **14. Pensionnats autochtones : tuer l'Indien pour sauver l'homme**

*Golias news, 6 septembre 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/06/pensionnats-autochtones-tuer-lindien-pour-sauver-lhomme/>

En 2022, le pape François se rendait au Canada afin de présenter des excuses officielles de l'Église catholique pour avoir abrité le système ravageur des pensionnats autochtones. Moins médiatisées de l'autre côté de la frontière, ces exactions ont également existé à large échelle aux États-Unis où le gouvernement a financé plus de 500 internats accueillant des dizaines de milliers d'enfants amérindiens qui ont subi dans ces institutions abus sexuels, négligence, oppression culturelle, parfois jusqu'à ce que mort s'en suive. Si au Canada, le travail de mémoire et de confrontation à ces crimes a démarré en 2008 avec la mise en place d'une commission « Vérité et réconciliation », le processus n'a démarré aux États-Unis qu'en 2022 sur la base d'un rapport du Département de l'intérieur rendu public par le **National Catholic Reporter** (bi-hebdomadaire de tendance progressiste publié depuis 1964 par des laïcs, des religieuses et des prêtres américains). En parallèle, a été créé le **Catholic Native Boarding School Accountability and Healing Project**, chargé de recenser les internats indigènes et de faire le lien avec les congrégations religieuses qui les dirigeaient. L'organisation est parvenue à recenser 87 internats autochtones gérés par les catholiques avant 1978 dans 22 États américains. 74 de ces écoles étaient dirigées par des religieuses de 53 congrégations différentes.

## 15. La médecine interne dans le mur

*Golias news*, 6 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/06/la-medecine-interne-dans-le-mur/>

*Le changement du concours de sixième année de médecine, voulu par le gouvernement sortant, entraîne une baisse de 17 % du nombre d'internes pour l'année à venir. Une impréparation coupable pour un secteur où soignants et patients sont déjà sous tension à cause du manque d'effectifs.*

Alerte sur les soins à l'hôpital... Le sous-effectif va s'accroître dans les mois qui viennent. Il faut s'attendre à une baisse de 1500 postes des étudiants de médecine en internat, dont l'année universitaire et l'exercice en CHU débuteront de concert en novembre prochain. Les internes seront moins nombreux durant l'année à venir alors qu'ils se chargent habituellement de 40 % des soins hospitaliers, participant à la permanence des soins, assurant aussi bien les urgences que les visites au lit des patients, tout en complétant les équipes aux blocs opératoires. **« 80 % des ordonnances sont signées par des internes. Ils assurent une majeure partie du soin »**, constate Bastien Bailleul, président de l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (NVO, 22.08.24). Ce trou d'air inquiète soignants comme patients alors que les CHU et plus particulièrement les services

d'urgences sont constamment sous tension depuis des années par manque d'effectifs.

**« Une cinquantaine d'hôpitaux ont, cette année encore, été contraints soit de fermer leurs urgences une partie de la journée, soit d'en réguler l'accès via le Samu, à Laval, Grenoble, Sarlat... Les effectifs d'urgentistes, d'anesthésistes ont fondu comme neige au soleil, c'est le numéris Macronus »,** rappelle Eric Tron de Bouchony, coanimateur du collectif médecins au sein de l'Ugict CGT santé (**NVO**, 22.08.24). Une situation de tension par manque de personnel qu'a reconnu sur **Franceinfo**, le 23 août dernier, Frédéric Valletoux, ministre délégué à la Santé (démissionnaire à la suite des dernières législatives qui ont vu le nombre de députés macronistes, déjà minoritaires depuis 2022, passer sous celui du Nouveau Front populaire).

Dans ces conditions, il est impossible de se passer des internes et l'inquiétude est palpable pour les mois à venir. **« Les internes représentent une force de travail et une compétence importante dans nos hôpitaux et, bien entendu, on est forcément préoccupé par le nombre d'internes que l'on va accueillir d'un semestre à l'autre, s'inquiète Frédérick Marie, le directeur de l'hôpital Mémorial à Saint-Lô (France Bleu Cotentin, 21.08.24). Il y a actuellement des discussions avec la Région et la Fac de Santé pour voir comment faire au mieux. »** Ces discussions ont pour but de pallier - autant que faire se peut - la baisse du nombre d'internes dans les différents services dans le Cotentin, comme ailleurs. Les patients et leurs



représentants aussi sont inquiets, notamment dans les CHU des petites villes, comme à Besançon : 220 internes renforcent habituellement les services de soins de cette ville de l'Est de la France. Mais, cette année, ils seront 37 de moins pour assurer les soins, regrette Colette Ruff, présidente du collectif de défense de la santé du Doubs (AFP, 26.08.24) : **« C'est évident qu'un patient qui se présentera aux urgences, il attendra plus longtemps. Et moi, j'ai peur que ça coûte la vie à certains patients. Quelqu'un qui attend 24 heures sur un brancard et qui a plus de 75 ans, sa vie est en danger. »**

## **16. Si rien ne change, tout va continuer**

*Golias news, 28 août 2024*

<https://www.golias-editions.fr/2024/08/28/si-rien-ne-change-tout-va-continuer/>

Lecteur de Golias, tu te dis peut-être : **« Encore un article sur la pédophile dans l'Eglise ! Ras-le-bol à la fin ! »**. Espérons que tu ne dis pas, comme l'évêque Michel Aupetit en décembre 2022 : **« Pourquoi de si nombreuses personnes aiment fouiller dans les poubelles ? Pour se rassasier des mauvaises odeurs ou pour masquer leurs propres ordures ? »** Et voilà que ton ras-le-bol est aggravé

par la découverte des pratiques de l'Abbé Pierre. Alors, faut-il dire avec le prophète Ezékiel : « Si le juste renonce à sa justice et commet le mal, imitant toutes les abominations que commet le méchant, vivra-t-il ? On ne se souviendra plus de toute la justice qu'il a pratiquée, mais à cause de l'infidélité dont il s'est rendu coupable et du péché qu'il a commis, il mourra » ? (Ez 18, 24).

Oui ! Il faut encore parler de ce que contiennent les poubelles de l'Eglise catholique. Car beaucoup de chrétiens pensent que l'affaire de la pédophilie des clercs est définitivement réglée depuis le rapport de la Ciase en 2021 : les évêques ont pris des décisions, les victimes ont été indemnisées. Alors, vite, passons à autre chose ! Et voici en 2022-2023 « l'année de l'appel » : « ***Que l'Esprit comble de sa force ceux qui choisissent de suivre le Christ dans la vie consacrée, les ministères de prêtre et de diacre, ainsi que dans le mariage*** ».

Petit rappel. En 2015 se crée à Lyon l'association ***La Parole libérée*** à l'initiative des victimes de Bernard Preynat, aumônier pédophile des scouts. C'est le début de l'expression au grand jour de nombreux témoignages de victimes à travers la France. Nombre impressionnant<sup>1</sup>. Finie l'omerta des évêques : protéger avant tout l'institution Eglise de tout scandale public.

Mais il devient difficile de cacher l'étendue du problème : les plaintes et les procès s'accumulent, les peines tombent et les medias s'en mêlent. Et des évêques sont mis en cause. En 1988, Jacques Gaillot a accueilli dans son diocèse un prêtre

pédophile québécois. En 2001, Pierre Pican est condamné à trois mois de prison avec sursis pour non dénonciation du prêtre René Bissey (18 ans de prison). En 2018, André Fort est condamné à huit mois de prison avec sursis pour non dénonciation d'un prêtre (2 ans de prison). En 2019, Michel Santier démissionne après des révélations d'abus spirituels-sexuels lors de confessions. Philippe Barbarin est démis de ses fonctions en 2020 pour son silence devant les crimes et délits sexuels. En 2022, Jean-Pierre Richard reconnaît des « abus » à l'encontre d'une adolescente. Même chose pour Jean-Pierre Graillet. Séisme dans l'épiscopat !

Alors, en 2018, les évêques mettent en place une **« commission indépendante chargée de faire la lumière sur les abus sexuels, de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et de faire des préconisations »**. La Conférence des religieux et religieuses s'associe à cette initiative. Jean-Marc Sauvé est nommé président de cette commission dénommée la Ciase : **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église**. Elle comprend 22 membres chrétiens ou non (12 hommes, 10 femmes), ni prêtre ni religieux, ni victime ni militant associatif. Au bout de trois ans, elle donne son rapport (2500 pages !) : 2,5 % à 2,8 % de prêtres et religieux (entre 2 900 et 3 200) sont agresseurs pédophiles ; le nombre des victimes monte à 216 000 (330 000 en incluant les agresseurs laïcs). Le phénomène est décrit comme « massif et systémique » et le rapport fait 45 recommandations à l'institution Eglise. En 2021 est créée l'Inirr : Instance nationale indépendante de reconnaissance et réparation, chargée de l'indemnisation des

victimes de clercs. De leur côté, avec le même but, les religieux mettent sur pied la CRR : Commission Reconnaissance et Réparation.

## Un problème systémique

La Ciase a déclaré que le problème de la pédophilie dans l'Eglise est un « problème systémique ». Cela ne signifie pas que l'institution aurait organisé un système d'agressions sexuelles mais qu'elle s'est abstenue de prendre les mesures nécessaires pour traiter le problème et y mettre fin - et souvent, pour cacher le problème. *« Cette passivité prolongée engage la responsabilité de l'institution et autorise à parler d'un phénomène systémique. L'Église doit reconnaître sa responsabilité, de nature systémique, en l'absence même de faute personnelle d'un évêque ou d'un supérieur »*, a déclaré J-M Sauvé.

*J'en conclus que si le problème est systémique, il faut donc changer le système, sinon, tôt ou tard, délits et crimes sexuels continueront.* Etant moi-même une des 216 000 victimes, (j'avais alors 10-11 ans), j'ai, à la lumière de la Ciase, réfléchi à ce qu'il faut changer dans le « système catholique ». Longue liste ! Le sacré ; la théologie : Dieu, Jésus-Christ, le péché, les dogmes, le sacrement de l'ordre ; la vocation, la formation des clercs, le système clercs/laïcs, le caractère monarchique de l'Eglise, la concentration des pouvoirs, le Droit canon, la liturgie, la place des femmes, l'influence de Jean-Paul II, les « Communautés nouvelles ». Cela fait beaucoup ! Peut-on penser que tout cela changera ?

1. Le site de *Wikipedia*, sous le titre *Abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique en France*, donne une liste (non exhaustive) en rapportant les faits et les noms des auteurs quand ils ont été condamnés. (cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Abus\\_sexuels\\_sur\\_mineurs\\_dans\\_l%27%C3%89glise\\_catholique\\_en\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Abus_sexuels_sur_mineurs_dans_l%27%C3%89glise_catholique_en_France) )

## 17. L'Église face à la pédophilie et aux abus sexuels (d'après La Croix)

*Le 6 septembre 2024, un rapport a dévoilé de nouveaux témoignages qui accusent l'Abbé Pierre de violences sexuelles.*

### Les derniers articles

*(accessibles en cliquant sur les titres !)*

Tribune (13 septembre 2024)

[Affaire abbé Pierre : « Quelques pistes pour guérir de la colère et du découragement »](#)

Analyse

[« L'abbé Pierre est un terrible pécheur », déclare le pape](#)

Tribune

[Affaire abbé Pierre : « Son statut d'icône l'a protégé et a renforcé son emprise »](#)

**Affaire abbé Pierre : l'Église va ouvrir sans délai ses archives aux chercheurs**

### **Reportage**

**Abbé Pierre : à Alfortville, un square va être débaptisé et une statue retirée**

### **Débat**

**Affaire abbé Pierre : faut-il effacer le nom du prêtre de l'espace public ?**

### **Éditorial**

**Agressions sexuelles : l'abbé Pierre, une toute-puissance malade et destructrice**

### **Chronique**

**Abus sexuels : « Le mensonge, l'omerta, le mépris des victimes ne sont pas dignes de l'Église »**

### **Analyse**

**Aux Philippines, les troubles connexions politiques du pasteur et criminel sexuel Apollo Quiboloy**

**Violences sexuelles sur adultes : l'Église présentera son dispositif en novembre**

### **Analyse**

**Écoles, rues, squares : l'abbé Pierre a donné son nom à près de 600 lieux**

**Voyage du pape : au Timor oriental, François face au douloureux dossier de la pédocriminalité**

### **Analyse**

**Affaire abbé Pierre : pourquoi il faut en parler**

### **Explication**

**Affaire abbé Pierre : de nouveaux témoignages dessinent le visage d'un potentiel agresseur sexuel en série**

**L'abbé Pierre visé par 17 nouvelles accusations de violences sexuelles**

**Irlande : un rapport dévoile l'ampleur des violences sexuelles dans les écoles catholiques**

### **Portrait**

**Obsèques d'Alain Delon : qui est Mgr di Falco, choisi par l'acteur pour célébrer la messe ?**

**Pédophilie : accusée d'inaction, l'Église anglicane s'excuse**

### **Tribune**

**Affaire abbé Pierre : « On a laissé se fabriquer une idole, plutôt que rendre justice »**

### **Enquête**

**Comment l'Église veut mieux former à l'accompagnement spirituel**

## Analyse

Affaire abbé Pierre : Mgr Eric de Moulins-Beaufort réagit à la tribune de quatre membres de la Ciase

## Analyse

Le cardinal Lacroix reprend ses fonctions d'archevêque de Québec

## Témoignages

Affaire abbé Pierre : les lecteurs de « La Croix » entre effroi, tristesse et perplexité

## Tribune

Martin Hirsch sur l'abbé Pierre : « Pendant 50 ans, Emmaüs a pensé que ces comportements étaient de l'histoire ancienne »

Affaire abbé Pierre : la Ciase avait recueilli des témoignages

## Tribune

Affaire abbé Pierre : « Pourquoi ces hommes qui ne respectent pas leur chasteté restent-ils prêtres ? »

## Analyse (19 juillet 2024)

Affaire abbé Pierre : peut-on envisager des poursuites judiciaires ?



